

DIRECTION RESSOURCES
Service des Assemblées
JL/CB.

Conseil Municipal du 19 JUIN 2012

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectif : 39 ; Présents : 28; Pouvoirs :11

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 19 JUIN, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 8 JUIN 2012.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoints, PONTOUS Guy, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LOPEZ Xavier, GINI Michel, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, conseillers municipaux.

ABSENT :

ONT DONNE POUVOIR : GUIOT Robert à MATTEONI Guy, GIVAUDAN Julien à SUIRE-VINCIGUERRA Catherine, DENIS Jean François à PUECHEGUT Emmanuelle, LEGAL Corinne à LAVIE Laurent, GOELZER Martine à ROCCARO Lorenzo, POUET Paule à SIMON Chantal, SUCCAMIELE Nathalie à CUDENNEC Odile, PALMASI Sandrine à LE BORGNE Yves, LANTERMO Christiane à GINI Michel, GARGANI Marie Claude à AZAM Christiane, VENDRAME Richard à AGULLO Pascal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory PANAGOUDIS

Ouverture de la séance : 18H00

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. Grégory PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 18 avril 2012 :

N°S DATE	OBJETS
N°85 17/04	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE OUEST (P.L.I.E. M.P.M. OUEST)
N°86 17/04	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION ESPACE PEDAGOGIQUE ET FORMATION FRANCE

N°87 17/04	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION « LES ARTISANS DU CŒUR »
N°88 24/04	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION CLUB MARIGNANAIS DES SPORTS DE GYMNASTIQUE
N°89 25/04	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION COLLEGE QUARTIER JACQUES PREVERT
N°90 25/04	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION COLLEGE QUARTIER JACQUES PREVERT / AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 15 NOVEMBRE 2011
N°91 25/04	ECOLE D'ARTS PLASTIQUES CESSION DE DEUX TOURS DE POTIER A MME SYLVIE RASPAUD
N°92 25/04	SERVICES TECHNIQUES / MARCHES PUBLICS DEMOLITION DE L'ECOLE PRIMAIRE DES RAUMETTES
N°93 25/04	ESPACE ST EXUPERY CONCERT DE PATRICK JUVET LE 6 JUILLET 2012 AUDITORIUM DU PARC CAMOIN / CONTRAT NOR SUD PRODUCTIONS
N°94 25/04	ESPACE ST EXUPERY CONCOURS DE CHANT SPECTACLE DE VARIETES LE 10 AOUT 2012 COURS MIRABEAU ASSOCIATION LES MELOMANES
N°95 25/04	ESPACE ST EXUPERY ORCHESTRE GASSOAMBIANCE LES 21 JUILLET ET 11 AOUT 2012 COURS MIRABEAU. ASSOCIATION PROMUSIQUE
N°96 25/04	S.J.R.A DEFENSE DE LA COMMUNE DE MARIGNANE DEVANT LE TRIBUNAL D'INSTANCE DE MARTIGUES / MESDAMES LOUISE BOREL ET ANNIE DUBUS
N°97 25/04	S.J.R.A. DEFENSE DE LA COMMUNE DE MARIGNANE REQUETE DEPOSEE PAR M. JEAN FRANCOIS GAVOURY ET AUTRES DEVANT LE T.A.M. RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR / ADIMAD
N°98 25/04	S.J.R.A / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LOGIS DES JEUNES / AVENANT N°1
N°99 25/04	CONSERVATOIRE DE DANSE GALAS DE FIN D'ANNEE DU CONSERVATOIRE DE DANSE LES 8, 9 ET 10 JUIN 2012. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATIF.
N°100 2/05	S.J.R.A./ BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LES ENFANTS DE TRINACRIA / AVENANT N°1 A L'ASSOCIATION DU 8 SEPTEMBRE 2011
N°101 2/05	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LA VOIE LECT'A / AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 7 JUIN 2011
N°102 2/05	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX RESILIATION DE LA CONVENTION DU 04 AOUT 2011 POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE PROVENCE
N°103 2/05	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION AMICALE DES ORANIENS DES BOUCHES DU RHONE / AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 02 SEPTEMBRE 2005

N°104 4/05	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 26 JANVIER 2012 CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION FAMILIALE
N°105 4/05	SERVICES TECHNIQUES AVENANT N°1 AU MARCHE FOURNITURE D'IMPRIMES. AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM.
N°106 9/05	DST CONVENTION DE SERVICE VILLE DE MARIGNANE/ ERDF
N°107 9/05	ESPACE ST EX AVENANT N°1 AU CONTRAT DE COREALISATION DU 28 FEVRIER 2012 AVEC LA SARL MEDIA PRODUCTION POUR LA COMEDIE « MON COLOCATAIRE EST UNE GARCE » LE VENDREDI 11 MAI 2012.
N°108 9/05	DST / MARCHES PUBLICS AVENANT N°1 AU MARCHE D'AMENAGEMENT DU SECTEUR 2, REQUALIFICATION PAYSAGERE DES ABORDS DE LA DESSERTE NORD
N°109 21/05	D.E.S.L. CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATIF FETE DE LA JEUNESSE 12 ET 13 MAI 2012
N°110 21/05	D.E.S.L. AIDE AUX VACANCES ENFANTS (A.V.E.) CONVENTION DE FINANCEMENT ETE 2012 SEJOUR ENFANTS / ADOLESCENTS
N°111 21/05	ESPACE SAINT EXUPERY ANIMATION FETES PROVENCALES DU 9 SEPTEMBRE 2012 CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION ROUDELET FELIBREN DE CHATEAU GOMBERT
N°112 21/05	SERVICE DES ASSEMBLEES INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES. COURSE PEDESTRE « CARRY MARIGNANE »
N°113 21/05	SERVICE DES ASSEMBLEES INSTITUTION D'UNE REGIE D'AVANCE. COURSE PEDESTRE « CARRY MARIGNANE »
N°114 21/05	S.J.R.A. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 26 AOUT 2011 MISE A LA DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LA LIGUE CONTRE LE CANCER
N°115 21/05	ESPACE SAINT EXUPERY SPECTACLE AVEC LE GROUPE SALSAFON LE SAMEDI 7 JUILLET A 21H00 COURS MIRABEAU /CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION SOLAL
N°116 21/05	S.J.R.A. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS INDOCHINE – T.O.E. ET AFRIQUE DU NORD (U.N.A.C.I.T.A.)
N°117 21/05	S.J.R.A. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 11 JUILLET 2001 MISE A LA DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION CLUB PYRAMIDE
N°118 21/05	S.J.R.A. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION C.M.S. SPORTS LOISIRS
N°119 29/05	N.T.I.C. SOCIETE ORPHEE. CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL ORPHEE MEDIA SOL. (annule et remplace la décision n°405 du 28 décembre 2011)
N°120 4/06	D.S.T. AVENANT N°1 AU MARCHE RELATIF A L'ELABORATION D'UN DOSSIER REGLEMENTAIRE POUR UNE PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA BASE DE LOISIRS DE L'ESTEOU, CONCERNANT LE TRANSFERT DU MARCHE A LA C.U.M.P.M.

N°121 4/06	D.S.T. AVENANT N°3 AU MARCHE N° 20/055 EN DATE DU 14/03/11 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA BASE DE LOISIRS DE L'ESTEOU, CONCERNANT LE TRANSFERT DU MARCHE A LA C.U.M.P.M.
N°122 6/06	D.S.T. / MARCHES PUBLICS FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE GAZON SYNTHETIQUE POUR MARIGNANE PLAGE
N°123 7/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION RENOUVEAU POUR LA CHASSE DE MARIGNANE ET NOS ETANGS
N°124 7/06	ESPACE SAINT EXUPERY PROJECTIONS EN PLEIN AIR LES 13 ET 28 JUILLET ET LE 4 AOUT 2012 STADE SAINT EXUPERY. CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC L'ASSOCIATION CINE-GARRIGUES
N°125 7/06	ESPACE SAINT EXUPERY CONCERT AVEC LES GROUPES GIPSON BROTHERS ET OTTAWAN LE 6 JUILLET 2012 AUDITORIUM DU PARC CAMOIN. CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION SOUL CIRCUS COMPAGNIE
N°126 7/06	ESPACE SAINT EXUPERY COMEDIE « PANIQUE AU PLAZZA » LE SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2012 THEATRE MOLIERE. CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION LES COMEDIENS DES QUATRE TOURS
N°127 7/06	ESPACE SAINT EXUPERY GROUPE FOLKLORIQUE POUR L'ANIMATION DES FETES PROVENCALES LE 9 SEPTEMBRE 2012. CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION NICE LA BELLE
N°128 7/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION BRANCHE TON MICRO
N°129 7/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 17 AVRIL 2012 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION ESPACE PEDAGOGIQUE ET FORMATION France.
N°130 7/06	ESPACE SAINT EXUPERY ANIMATION DES FETES PROVENCALES LE 9 SEPTEMBRE 2012 AVEC L'ASSOCIATION LA POULIDO DE GEMO
N°131 12/06	S.J.R.A. DEFENSE DE LA COMMUNE COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE TRIBUNAL POUR ENFANTS. N°PARQUET : 11196000076. AUDIENCE DU 15 JUIN 2012
N°132 12/06	SERVICES TECHNIQUES / MARCHES PUBLICS ENTRETIEN, CREATION ET REHABILITATION DES ESPACES VERTS
N°133 12/06	SERVICES TECHNIQUES / MARCHES PUBLICS VENTE DE VEHICULES COMMUNAUX NON ROULANTS
N°134 12/06	ESPACE SAINT EXUPERY FESTIVAL DE THEATRE « BISOUS BISOUS » LE 5 OCTOBRE 2012 THEATRE MOLIERE ASSOCIATION LES COMEDIENS DES QUATRE TOURS
N°135 12/06	D.R.H. / FORMATION FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE BS SANCHEZ MICHEL, GARCIA ERIC ET CLEMENTE GILLES
N°136 12/06	SERVICES TECHNIQUES CONTRAT PRESTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR UNE MISSION D'ARCHITECTURE, D'ERGONOMIE ET DE PROGRAMMATION SCENOGRAPHIQUE POUR LA CREATION DU MUSEE RAIMU. CONTRAT CONCLU AVEC RAINBOW ERGONOMIE*

N°137 12/06	SERVICES TECHNIQUES / MARCHÉ PUBLICS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES CLIMATISATIONS DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX
N°138 12/06	S.R.J.A. DELIT D'ENTRAVE PAR LES MEMBRES DE LA C.G.T. LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2012
N°139 12/06	ESPACE SAINT EXUPERY ANIMATION PAR AMELYA SAAD WU SOPRANO ET HARPISTE FETE GAULOISE GRANNUS LE 2 JUIN 2012 COLLINE NOTRE DAME / ASSOCIATION COBALT
N°140 13/06	S.R.J.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION MARIGNANE NUMISMATIQUE
N°141 14/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION « IL Y A LES BONS, LES MAUVAIS ET LE RESTE »
N°142 14/06	SERVICES TECHNIQUES / MARCHES PUBLICS MARCHÉ PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ESPACE AQUATIQUE AU JAI
N°143 14/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 04 JUILLET 2001 / MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION AMICALE PHILATELIQUE MARIGNANAISE
N°144 14/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 14 DECEMBRE 2011 / MISE A LA DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES MARIGNANAIS
N°145 14/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION C.M.S. NATATION
N°146 14/06	ESPACE SAINT EXUPERY REPRESENTATION DE « 58 RUE BELSUNCE » LE 6 OCTOBRE 2012 THEATRE MOLIERE. COMPAGNIE CESAR CHOISI, ASSOCIATION AIDE AU THEATRE EN PROVENCE.
N°147 14/06	D.R.H. / SERVICE FORMATION FORMATION ILLUSTRATOR ET PHOTOSHOP THIERRY VIDAL, PATRICK RUIZ ET JEAN-MARC PRUNCK
N°148 14/06	D.R.H. / SERVICE FORMATION FORMATION PREMIER SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 CATHERINE MAIFFREDY
N°149 15/06	D.R.H. / SERVICE FORMATION CONVENTION AVEC LE C.D.G. 13 POUR L'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL AVEC EPREUVES D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE
N°150 15/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION MARIGNANAISE POUR L'AMITIE ET LE BIEN-ETRE
N°151 15/06	S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LES AMIS SANS FRONTIERES DE MARIGNANE
N°152 15/06	SERVICES TECHNIQUES / ENVIRONNEMENT SURVEILLANCE SANITAIRE DES PALMIERS – CONVENTION AVEC LA FEDERATION REGIONALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA REGION PACA

N°153 15/06	S.J.R.A. APPEL DU JUGEMENT DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE MARTIGUES DANS L'INSTANCE OPPOSANT LA COMMUNE A MADAME FRANCOISE CECCALDI
------------------------------	--

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 7, 14 mars et 18 avril 2012 sont adoptés à l'unanimité (pour : 39).

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité (39), de s'opposer à :

- la fermeture de la 10ème classe de l'élémentaire M.M. FOURCADE
- la fermeture de la 12ème classe de l'élémentaire H.FABRE / LES FONTINELLES
- la fermeture d'une classe d'adaptation de l'élémentaire GUYNEMER 1
- la fermeture d'un poste de rééducateur à l'élémentaire CHAVE
- la fermeture d'un poste de rééducateur à l'élémentaire A CAMUS

et de demander à Monsieur L'Inspecteur d'Académie de revoir sa position.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'attribuer des récompenses aux meilleurs de chacune des catégories dans le cadre de la traditionnelle course pédestre Carry Marignane.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver l'avenant n°1 à la convention n°12/1058 de délégation de maîtrise d'ouvrage, de participation financière et de remise ultérieure des ouvrages réalisés, entre la commune de Marignane et la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, pour l'opération d'aménagement des places Pythéas, Comte de Grasse et Comte de la Motte Picquet, dans le quartier du Jaï.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement, fixant les modalités juridiques et financières de versement de l'aide régionale et des conditions de remboursement par la Région, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain sur le centre-ville de Marignane, destinée à l'amélioration de l'habitat dans le parc privé.

PREND ACTE du bilan de la politique foncière menée par la Commune au titre de l'année 2011.

DECIDE, à l'unanimité (39), de constituer une servitude de passage au profit de la Société d'Electricité Réseau Distribution France, sur la propriété communale cadastrée section CI n°417, pour la pose d'un câble électrique souterrain basse tension dans le lotissement La Sorbière.

DECIDE, à l'unanimité (39), de constituer une servitude de passage à l'euro symbolique au profit de la Société d'Electricité Réseau Distribution France, sur la propriété communale cadastrée section AZ n°7, pour l'installation d'un poste de transformation pour l'alimentation du réseau de distribution publique d'électricité au quartier Notre Dame sur le site du CE EUROCOPTER.

DECIDE, à l'unanimité (39), de constituer une servitude de passage à l'euro symbolique au profit de la Société d'Electricité Réseau Distribution France, sur les propriétés communales cadastrées section AZ n°7 et n°8, pour l'alimentation tarif jaune du réseau de distribution publique d'électricité au quartier Notre Dame sur le site du CE EUROCOPTER.

DECIDE, à l'unanimité (39), de constituer une servitude de passage à l'euro symbolique au profit de la Société d'Electricité Réseau Distribution France, sur la propriété communale cadastrée section CD n°217, pour la modification de la ligne basse tension par la création d'une ligne souterraine avec pose d'un poteau en surplomb pour l'alimentation de la ZAC FLORIDES.

DECIDE, à l'unanimité (39), dans le cadre de la réalisation d'un bassin de rétention, **d'acquérir** au prix de 1 370 euros, une emprise de terrain non bâti de 1 939 m², à détacher de la parcelle cadastrée section BO n° 3 appartenant aux copropriétaires de l'immeuble « LE PRIVILEGE », **ACCEPTÉ** la prise de possession anticipée du terrain par la Ville, **PRECISE** que les frais des travaux d'édification de la clôture seront à la charge de la Ville, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général pour cette acquisition.

DECIDE, à l'unanimité (39), dans le cadre du remembrement de leur propriété, **de vendre** à Mme et M. Joël BONETTO la parcelle communale cadastrée section BN n° 535, située au Carestier, au prix de 3 040 euros fixé par France Domaine.

DECIDE, à l'unanimité (39), de signer une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la SA SUD HABITAT pour la réalisation de travaux de rénovation dans les rez de chaussée des immeubles situés 67, 69 et 71 avenue Jean Jaurès, cadastrés section AN n° 433 - 434 et 435, **DIT QUE** le montant des travaux en vigueur avec honoraires divers inclus à acquitter par la Ville est de 90 597,89 euros HT. Ce montant sera augmenté de la TVA en vigueur le jour de la facturation. Le déblocage des fonds se fera en trois versements, comme suit :

- 25 000 euros : 1 mois après la notification de la convention.
- 25 000 euros : 2 mois après le 1er versement.

Le solde, intégrant la totalité des travaux et des honoraires, à réception du décompte général définitif approuvé qui sera transmis à la Ville par la SA SUD HABITAT.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'accepter la cession à l'euro symbolique du lot n° 88, correspondant à l'assiette foncière de la galerie de l'Eden, par la SAS SOMATRIM représentant le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier L'Eden, **PRECISE** que la Ville prendra en charge tous les frais liés au transfert de propriété et à la modification du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division.

DECIDE, à l'unanimité (39), de constituer une servitude de passage de tréfonds d'un ouvrage pluvial, à l'euro symbolique, au profit de la Commune, sur la propriété cadastrée section BB n°359 appartenant à Madame Muriel FERCOCQ en vue de permettre l'écoulement des eaux pluviales depuis l'avenue Logos jusqu'au ruisseau du Raumartin .

DECIDE, à l'unanimité (39), de constituer une servitude de passage de tréfonds d'un ouvrage pluvial, à l'euro symbolique, au profit de la Commune, sur la propriété cadastrée section BB n°360 appartenant à Monsieur Patrice FERCOCQ, pour les mêmes raisons évoquées précédemment.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'attribuer des subventions aux projets associatifs 2012 validés par le comité de pilotage du 13 mars 2012, pour un montant de 62000 euros, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), **APPROUVE** l'engagement du budget de fonctionnement de l'équipe opérationnelle, à hauteur de 38 000 euros.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver l'avenant n° 4 à la Convention de Partenariat Culturel du 17 Décembre 2008 établie entre la Ville de MARIIGNANE et l'Ecole Régionale d'Art Dramatique (E.R.A.D.).

DECIDE, à l'unanimité (39), d'accorder au personnel communal non admis au bénéfice d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, à la suite des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai et législatives des 10 et 17 juin 2012, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections et précise que le montant de référence calcul sera celui de l' I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie assortie d'un coefficient 8, **DIT** que la dépense est estimée à 83 417.92 €, pour les 4 tours.

DECIDE, à l'unanimité (39), de reconduire les conditions d'octroi du complément de rémunération versé au personnel communal, **PRECISE** que les agents susceptibles de bénéficier de cette rémunération sont :

- Les agents titulaires,
- Les agents stagiaires,
- Les agents contractuels recrutés sur des emplois spécifiques pour une durée de 3 ans,
- Les agents contractuels recrutés sur un contrat à durée indéterminée,
- Les assistantes maternelles.

SONT EXCLUS :

- Les non titulaires effectuant un contrat à durée déterminée,
- Les vacataires,
- Les agents effectuant un Contrat Expérimental,
- Les agents effectuant un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.U.I.)
- Les apprentis
- Les adultes-relais

Une liste nominative des bénéficiaires sera établie chaque année sur une période de référence fixée du 1^{er} septembre de l'exercice précédent au 31 août de l'exercice en cours, dans les conditions prévues en annexe, **DIT** que le montant de la masse budgétaire globale pour l'année 2011 était de 654 556 euros, **PRECISE** qu'en 2011 il n'a pas été attribué d'augmentation aux salaires de la fonction publique et qu'il n'y a donc pas lieu de revaloriser la masse budgétaire globale, **DECIDE**, en conséquence, d'affecter un crédit global 654 556 euros.

DECIDE à l'unanimité (39), de déclarer que le compte de gestion établi pour l'exercice 2011 par Monsieur le Trésorier Principal, n'appelle aucune réserve. Le compte de gestion de l'exercice 2011 sera visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **DE SE CONFORMER** aux résultats du compte de gestion, certifiés exacts par le Comptable Public.

DECIDE de procéder, par un vote à main levée, après accord unanime du conseil municipal, à l'élection d'un président de séance pour le vote du compte administratif.

A ETE ELUE, à la majorité absolue des suffrages exprimés (35 voix), abstentions (3), MMES PEREZ, MIRA, M. SIMONPIERI, **MME MOY Geneviève** présidente de séance pour le vote du compte administratif.

DECIDE, à la majorité, pour (30), abstentions (8) MMES LANTERMO, GARGANI, AZAM, PEREZ, MIRA, M. GINI, GOMEZ, SIMONPIERI **d'adopter** le compte administratif pour l'exercice 2011 tel qu'il a été arrêté, après intégration de tous mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice et prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes, **DE DECLARER** que les opérations comptables et budgétaires de l'exercice 2011 sont définitivement closes.

DECIDE, à la majorité, pour (31), abstentions (8) MMES LANTERMO, GARGANI, AZAM, PEREZ, MIRA, M. GINI, GOMEZ, SIMONPIERI **d'affecter** les résultats du compte administratif 2011 comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : | 3 056 494.93 € |
| - Ligne R002 « résultat de fonctionnement reporté » : | 2 028 168.02 € |

DECIDE à l'unanimité (39), d'attribuer :

- une subvention exceptionnelle de 3 600 € à l'Association Atelier du Patrimoine Marignanais, destinée aux Journées Européennes du Patrimoine des 15 et 16 Septembre 2012,

DECIDE, à la majorité, pour (38), abstention (1) MME SUIRE-VINCIGUERRA Catherine, d'attribuer :

- une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association CMS Volley-ball, destinée au recrutement d'un cadre diplômé,

DECIDE à l'unanimité (39), d'attribuer :

- une subvention de fonctionnement de 300 € à l'Association Collège Quartier Jacques Prévert,

- une subvention de fonctionnement de 300 € à l'Association UFC Que Choisir,

- une subvention de fonctionnement complémentaire de 200 € à l'Association Amis sans Frontières « les Tricoteuses », soit un total de 700 € pour l'année 2012.

DECIDE à l'unanimité (39), d'accorder la garantie financière de la Commune, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 123 610 €, que l'EHPAD le Félibrige se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PHARE est destiné à financer la création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés au sein de l'EHPAD le Félibrige situé à Marignane,

➤ Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	123 610 €
Durée totale du prêt	15 ans
Echéances	trimestrielles
Amortissement	constant
Taux d'intérêt fixe	2.97 %

La garantie est accordée aux conditions suivantes :

➤ La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'EHPAD le Félibrige, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

➤ Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'EHPAD le Félibrige pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

➤ Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et l'emprunteur.

DECIDE à l'unanimité (39), de mettre en place de nouveaux moyens de paiement, tels que : carte bancaire, paiement en ligne, prélèvement automatique, dans le cadre des encaissements effectués par régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée des spectacles ainsi que des inscriptions aux services ou activités petite enfance, enfance, jeunesse tels que : crèches, halte garderies, cantines, périscolaire, centre aéré, centre d'animation sportif, colonie de vacances, conservatoires municipaux de musique et de danse, école d'arts plastiques, etc ... , **DE SE CONFORMER** à la réglementation interbancaire en vigueur, **D'ACCEPTER** les risques de rejets dans le cadre du paiement à distance par carte bancaire.

PREND ACTE du rapport présenté par Monsieur le Maire retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2011 et les conditions de leur financement, dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine reçue en 2011.

Clôture de séance : 19h35

**Le Maire,
Eric LE DISSES.**